

RÉUNION DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 11 juillet 2025, se sont réunis en session extraordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, FÉVRIER, WILLIOT ;
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Absents excusés : Mme DURAND F., Mme DURAND M., Mme PILLON (pouvoir à Mme DUHAMEL),
M. LEBLANC (pouvoir à M. TIHY) et M. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN).

Secrétaire de séance : Mme DOINEL.

C.L.E.C.T. : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2025

- Vu** la délibération du conseil communautaire Pont-Audemer Val de Risle en date du 19 mai 2025 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires 2025,
- Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 05 mai 2025 prenant en compte la restitution de la compétence scolaire-périscolaire-cantine à compter du 1er septembre 2024,
- Vu** les différents échanges avec la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Le Conseil Municipal de Glos-sur-Risle, à l'unanimité,

Article 1 : accepte le montant des attributions de compensation tels qu'ils ont été adressés dans le tableau en pièce jointe.

Le montant des attributions de compensation provisoires pour 2025 est fixé à 8 427,59 €.

Article 2 : Les attributions de compensation provisoires seront versées selon le calendrier suivant :

- 4 213,80 € le 11 juin 2025 (versement de l'acompte pour les 6 premiers mois)
- 702,30 € chaque mois jusqu'à la fin de l'année.

TERRAIN MULTISPORTS

Les travaux de construction du terrain multisports sont désormais terminés. L'équipement est en place et accessible au public.

Il reste toutefois à finaliser certains aménagements complémentaires :

- Installation des **tables** et **chaises**,
- Mise en place des **poubelles**,
- Ajout de **bancs** autour du terrain.

Par ailleurs, le **Conseil Municipal a demandé la pose d'un panneau de signalisation** afin d'indiquer clairement l'accès au terrain multisports. Cette installation viendra compléter la signalétique existante.

LOGEMENT 7 IMPASSE DES CHEMINOTS

La locataire a informé Monsieur le Maire, par courrier en date du **23 juin**, qu'elle allait **libérer le logement communal** qu'elle occupe actuellement.

Son départ est en cours de préparation. L'état des lieux de sortie et la remise des clés seront planifiés en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

- M. LIHRMANN demande s'il est prévu de réparer la D.E.C.I. qui se trouve près de l'école ?

M. le Maire lui répond que, bien que la D.E.C.I. soit hors service, le secteur reste protégé grâce aux deux autres poches situées à proximité.

- M. INDRE a demandé où en était l'installation du conteneur à biodéchets.

Monsieur le Maire a répondu que le conteneur sera livré prochainement, accompagné de deux autres conteneurs neufs. Toutefois, un délai est à prévoir en raison du nombre important de demandes.

- M. DAVALLAN a informé Monsieur le Maire que le voisinage proche de l'usine se plaint de nuisances sonores. Des bruits sont entendus à partir de 4 heures du matin, avec même un raclage de parking à 6 heures, ainsi que le bruit et la poussière du sablage sous tente qui a lieu toute la journée, tous les jours.

Monsieur le Maire a répondu qu'il prendra contact avec le responsable de l'établissement prochainement.